



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

engrais

Question écrite n° 11834

## Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la pollution des nappes phréatiques par la culture intensive du maïs. En effet, la monoculture en maïs s'est développée ces dix dernières années sur certains terrains dans des zones très filtrantes. Or ces mêmes terres qui ne peuvent retenir l'eau sont irriguées par arrosage de produits contenant des engrais azotés. L'importance croissante de l'atteinte des nappes phréatiques est telle que l'on s'attend à une migration pendant une trentaine d'années de l'excès des nitrates vers les nappes phréatiques, même dans les sols lourds. Des apports fractionnés de l'azote, au moment où les besoins des plantes sont importants, permettraient de réduire de manière significative les pertes par lessivage. En conséquence il lui demande s'il envisage d'encadrer l'apport d'engrais pour cette culture et de prononcer l'interdiction d'emblavement de cultures très gourmandes en azote, par exemple sur d'anciens prés, sur des terrains à sous-sol alluvionnaire et d'encourager ce changement de mode de la culture de maïs.

## Texte de la réponse

Une importante partie du département du Bas-Rhin est classée en zone vulnérable au titre de la directive nitrates. Les premiers programmes d'action qui sont mis en oeuvre dans le cadre de cette directive intègrent le principe de la fertilisation raisonnée et doivent conduire à des pratiques agricoles qui limitent les risques de fuites de nitrates (fractionnement des apports d'engrais minéraux et organiques, bonne conduite de l'irrigation...). Dans les autres zones du département, les préconisations du code de bonnes pratiques agricoles sont fortement conseillées. Ces mesures d'ordre préventif doivent contribuer à limiter les risques de pollution des eaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11834

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 1998, page 1548

**Réponse publiée le :** 13 juillet 1998, page 3884